

# Règles de **BONNE CONDUITE** des patients et des usagers

Afin que le séjour d'un patient se déroule dans les meilleures conditions possibles, il est indispensable de rappeler les règles élémentaires à respecter dans l'intérêt de tous, patients, usagers, comme personnel soignant, afin d'assurer le bon fonctionnement de l'hôpital dans un respect mutuel.



## Le respect des professionnels

Il convient de s'adresser avec respect, calme et courtoisie au personnel paramédical et médical.



## Le respect de l'organisation des services et des soins

Il est demandé aux patients et usagers de respecter les horaires des rendez-vous et de ne pas sortir hors du service sans prévenir un membre de l'équipe de soins.

Les patients et visiteurs doivent veiller au respect du matériel et à la propreté des locaux.

Les visiteurs doivent se conformer aux règles d'hygiène prescrites.



## Le respect de la tranquillité

Les visites sont conseillées dans l'après-midi jusqu'à 20 heures. Dans certains services, les visites des proches peuvent être encadrées ou limitées.

Il convient de respecter les horaires indiqués par l'équipe du service et de limiter le nombre de personnes présentes afin d'assurer la tranquillité de tous, en suivant les recommandations du personnel médical et paramédical.

Il est nécessaire de modérer le volume du téléviseur et de tout appareil diffusant de la musique, particulièrement dans les chambres à deux lits, auquel cas le port des écouteurs est exigé.



## Le respect des croyances

Les croyances des patients et usagers sont respectées mais leur expression doit rester dans le cadre de la sphère privée et ne pas porter atteinte à la tranquillité des autres patients.

Les usagers ne peuvent en aucun cas récuser un professionnel du fait de son sexe, de sa croyance, de son origine ethnique ou exiger une adaptation du fonctionnement des services pour des convictions personnelles.



## Les interdictions

Conformément à la réglementation et afin de prévenir les risques d'incendie, il est interdit de :

- ▶ Fumer dans l'ensemble de l'hôpital
- ▶ D'introduire ou de consommer des boissons alcoolisées ou de stupéfiants
- ▶ De dégrader les équipements - toute dégradation pourra faire l'objet d'une facturation